

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2023
COMMUNE DE MOLINCHART

La réunion a débuté le 6 février 2023 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur CARLIER Rémi.

Membres présents :

Monsieur BOURGEOIS Jean-Luc
Monsieur CARLIER Rémi
Madame CHENU Véronique
Madame COMPAIN Sophie
Monsieur HEMMER Cédric
Monsieur JARZYNSKI François
Monsieur LEGRAND Denis
Monsieur PERIN René
Monsieur QUESTROY Denis

Membres absents représentés :

Madame PAWLICKI Cathy Pouvoir donné à M CARLIER Rémi

Membres absents :

Madame CARBONNEAUX Barbara

Secrétaire de séance : Madame COMPAIN Sophie

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du Compte Rendu
- 3DELIB_2023 - Fixation de l'indemnité RIFSEEP
- Avis pour la modification du PLH de la CAPL
- 4DELIB_2023 - Autorisation d'engagement à hauteur de 25% des dépenses d'investissement
- Engazonnement des trottoirs (Rue Catignet)
- 5DELIB_2023 - Attribution des subventions aux associations
- Questions diverses

- Approbation du Compte Rendu

10 voix pour

3DELIB_2023 - Fixation de l'indemnité RIFSEEP
--

10 voix pour

- Avis pour la modification du PLH de la CAPL
--

Après consultation du dossier de l'étude du PLH proposé par la CAPL, le conseil municipal ainsi que le Maire n'a aucune remarque à apporter concernant l'approbation de cette étude.

10 voix pour

4DELIB_2023 - Autorisation d'engagement à hauteur de 25% des dépenses d'investissement

10 voix pour

- Engazonnement des trottoirs (Rue Catignet)

Par l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour désherber les espaces extérieurs de la commune, il devient difficile d'entretenir ces espaces car la repousse est rapide.

Pour pallier à cette problématique, concernant les trottoirs de la commune, le Maire propose d'engazonner les endroits où les voitures ne se stationnent pas pour harmoniser le visuel de la commune et faciliter l'entretien par une tonte régulière.

Cette solution s'inspire de l'engazonnement du cimetière mis en place pour les mêmes problématiques.

Le conseil municipal approuve ce projet.

10 voix pour

5DELIB_2023 - Attribution des subventions aux associations

10 voix pour

Questions diverses

- Un membre du Conseil a signalé que l'accotement pour accéder au nouveau cimetière n'était pas très praticable et qu'il serait pertinent de tasser celui-ci au vue de sa forte fréquentation.
Etant donné que cet accotement borde la départementale, une demande sera adresser au Département pour qu'ils puissent intervenir.
- Après la création du jardin du souvenir dans le cimetière, le maire informe qu'il relance des fournisseurs pour l'achat d'une stèle et considère de nouvelle proposition.
- Le Maire résume le Compte Rendu du SIRTOM disponible en mairie. Il expose les projets en discussion au sein du SIRTOM qui sont : le ramassage des poubelles jaunes 1 fois par semaine, les grises toute les 2 semaines, ils souhaitent doter tous les foyers d'un composteur. Ces propositions sont en cours de discussion.
- Le Maire informe avoir demandé un devis auprès de Groupama concernant les assurances obligatoires concernant la commune, les bâtiments publics, les protections juridiques et du personnel. En effet le contrat en cours n'a jamais été actualisé est n'est pas à jour sur les surfaces et infrastructures à couvrir. Une économie d'environ 400€ est possible avec la proposition de Groupama, l'étude du devis est encore en cours et sera exposé au conseil.

- Les travaux de la Rue Saint Martin reprendront le 15 mars.
- Lors de l'élaboration du budget, nous allons faire des estimations pour commencer progressivement à changer les ampoules de l'éclairage public par des LED à basse consommation. (Partie prise en charge par USEDA, prise en charge par la commune 400€, 450€).
- Le projet de stationnement pour faire ralentir la circulation dans la commune se précise et interviendra dans la Rue de la Grande Prairie, LA Rue du Point du Jour (10 places) et la Rue du Moulin Mambert. €
- Les conseillers ont fait remarquer que les habitants qui promenaient leur chien ne ramassaient pas les excréments durant les balades. Il est rappelé que c'est passible d'une contravention de première de classe.
Afin de sensibiliser les administrés à ce manquement des panneaux de rappel seront installés aux points stratégiques.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h30.

Madame COMPAIN Sophie
Secrétaire de séance

Monsieur CARLIER Rémi,
Maire

